

A la Municipalité de Lausanne

Interpellation :

Lausanne, ou la politique zéro de la représentation officielle

Développement :

« Une densité exceptionnelle », tel est le titre d'un paragraphe d'un article paru le 20 août dernier dans le quotidien 24Heures en parlant des athlètes ayant répondu favorablement à l'appel du grand manitou d'Athlétissima, Jacky Delapierre. Si l'on parle de densité de sportifs, on ne pourra pas en dire de même du monde politique communal lausannois. Celui-ci a purement et simplement été renvoyé aux oubliettes par les organisateurs en ne renouvelant pas les invitations envoyées l'an dernier.

Quant on sait, toujours par le biais de l'article du journal, que la Commune de Lausanne a consenti une rallonge pour que cette manifestation puisse accueillir ces stars de l'athlétisme, la classe politique appréciera. La Municipalité préfère inviter ses conseillers à l'inauguration de toilettes publiques ou de jardins familiaux, nettement plus prolifique en termes d'images et de relationnel.

Mais la Municipalité ne s'arrête pas là. En effet, comment expliquer qu'aucune invitation ne parvienne aux 27 députés de l'arrondissement de Lausanne-ville, alors que tout autre Député du canton est convié au moins 1 fois par mois par son district à une manifestation officielle. Au vu du calendrier chargé de chacun, nul doute que tous les intéressés ne répondront pas présents, mais le simple fait d'inviter les personnes concernées démontrerait de la part de la majorité dirigeante un geste d'ouverture d'esprit qui lui fait défaut depuis bien longtemps.

Questions à la Municipalité :

1. Si les déclarations faites dans le quotidien 24H sont exactes, quel montant la Municipalité a-t-elle consenti de rajouter pour la manifestation du 23 août 2012 ?
2. S'il est vrai que la Municipalité a accordé une rallonge financière ; sur la base de quelle autorisation l'a-t-elle faite et sur quel compte cette somme a-t-elle été prise ?
3. La Municipalité a-t-elle été informée par les dirigeants d'Athlétissima que les invitations pour les conseillers communaux n'avaient pas été renouvelées ? Si oui, qu'elle a été la réaction de la Municipalité ?
4. Comment et par qui sont gérées les invitations officielles reçues par la Ville de Lausanne ?
5. Quelles mesures la Municipalité pense-t-elle entreprendre pour palier au manque d'invitations envoyées à la classe politique cantonale et communale ?

Lausanne, le 11 septembre 2012


Philippe Ducommun
Conseiller communal